

Mairie de
ST GERMAIN DE GRAVES
Le Bourg
33490 ST GERMAIN DE GRAVES

PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 OCTOBRE 2022

Téléphone : 05.56.76.41.07
mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr

Le 04 octobre 2022, à 19 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Germain de Grave** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence du Maire.
Date de la convocation : 29 septembre 2022

Présents : Manuel MORENO, Thierry DUC, Denis CHAUSSIE, Marie-Laurence DARMENDRAIL, Mathilde CHAUMARAT, Jérôme DEZELUS, Anne LARRAT, Sandrine OUDOT, Katia PUEYO, Roger SOUQUIERE

Absent : Laurent FERMIS

Secrétaire de la séance : Roger SOUQUIERE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2022.

Délibérations :

- Cession de parcelles ;
- Contrat de maintenance du panneau d'affichage ;

Questions diverses :

- Relance à la GFA LV2MG ;
- Point sur le tableau de l'église ;
- Suivi éco pâturage
- Continuation des travaux communaux :
 - Pont de la route de la tremblante ;
 - Montage des échelles de l'église ;
 - Nettoyage de la maison "Cheval Blanc" ;
 - Nettoyage des panneaux de signalisation ;
 - Mise en place des panneaux divers.
- Définir les manifestations communales : Noël, Repas des aînés ;
- Horaires d'ouverture du secrétariat ;
- Intramuros ;
- Réflexion sur éclairage publique solaire

Délibérations du conseil :

CESSION DE PARCELLES LIEU DIT "JEAN BARBOT" (DE 032 2022)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Messieurs SOUQUIERE Roger et Gaël demeurant lieu-dit "Barbot" sollicitant l'acquisition des terrains communaux cadastrés :

- B 651 d'une contenance de 12 a 19
- B 232 d'une contenance de 26 a 20

parcelles contiguës à leur propriété sachant que la parcelle B 651 était entretenue par leurs soins.

N'ayant pas d'intérêt pour la commune de conserver ces parcelles dans le patrimoine communal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder ces parcelles pour un montant de 1 500 € avec frais de notaires à la charge des acquéreurs.

M. SOUQUIERE quitte la salle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix Pour et 1 abstention (M. SOUQUIERE),
- ACCEPTE la cession de ces deux parcelles pour le montant de 1 500 € avec frais de notaire à la charge des acquéreurs ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette cession.

CONTRAT DE MAINTENANCE "SÉCURITÉ" POUR LE PANNEAU "LUMIPLAN" DE 033 2022

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une nouvelle proposition de maintenance pour le panneau d'informations posé par la société "LUMIPLAN".

Cette société propose un contrat de maintenance de ce matériel pour un montant annuel de 1 350 € H.T. (proposition faite en date du 17/01/2022 : 1 650 € H.T.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Voix Contre (Mmes OUDOT, CHAUMARAT, LARRAT, PUEYO, DARMENDRAIL, M. DUC) et 4 Abstentions (MM. CHAUSSIE, MORENO, DEZELUS, SOUQUIERE) :

- REFUSE d'adhérer à ce contrat de maintenance ;
- DÉCIDE de résilier l'abonnement 4G mise à disposition du panneau à la date d'échéance soit le 19/06/2023 ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer la société.

Questions diverses :

- 1 / Acquisition des parcelles à la GFA LV2MG » : Le GFA LV2MG a adressé un courrier validant l'offre faite par le Conseil municipal pour l'acquisition des parcelles situées en bas du cimetière pour implantation d'une citerne incendie et d'un parking.
- 2 / Point sur le tableau de l'église : Mme PUEYO Katia confirme que le tableau est dans les locaux du successeur du restaurateur. Dès qu'il sera possible de le voir, le maire propose à l'assemblée de prendre des photos afin de lancer un appel aux dons (avec devis de restauration à l'appui).
- 3 / Point sur l'éco pâturage : Monsieur le Maire affirme que le conservatoire des races d'aquitaine n'est pas très réactif sur nos requêtes concernant le baguage des petites chèvres et la stérilisation du bouc. Mme OUDOT Sandrine propose de relancer la responsable dans les plus brefs délais. Une réflexion est faite sur l'acquisition du troupeau par la commune dans l'année à venir.
- 4 / Liste des travaux communaux :
 - Pont de la tremblante : pour donner suite au diagnostic de Céréma, il est urgent de sécuriser le pont. Un devis sera demandé à l'entreprise PETURAUD.
 - Montage des échelles du beffroi : la société missionnée pour la maintenance des campanaires a prévenu la mairie de la dangerosité de l'accès. Les élus prévoient une journée pour installer les échelles neuves.
 - Nettoyage de la maison au lieu-dit « Cheval Blanc » : date à définir.
 - Nettoyage des panneaux de signalisation : Plusieurs panneaux de signalétiques ont été tagués sur la commune et aux alentours.
 - Rognage des souches des deux cèdres : travaux prévus le 18 octobre.
 - Clôture et terrasse du logement communal à définir.
 - Nettoyage des bois morts dans l'enclos de l'éco pâturage.

- 5 / Dates des manifestations
 - o Noël :
 - Décoration du sapin devant la mairie ;
 - Le Noël des enfants est fixé au 18 décembre avec une recherche de spectacle interactif pour les enfants.
 - Appel à candidature pour le lutin du Père Noël : Cette année, le Père Noël est délaissé par son lutin. Les élus proposent qu'un appel à candidatures soit fait par le biais de la lettre d'information.
 - o Repas des aînés : les élus proposent que cette manifestation soit faite en commun avec la commune de Mourens comme l'an passé. Monsieur le Maire se mettra en contact avec le maire de Mourens pour validation.
- 6 / Horaires d'ouverture du secrétariat : depuis le 01 octobre dernier les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :
 - o Lundi et jeudi : 08 h 30 à 12 h 30
 - o Mercredi : 08 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00.
- 7 / Application Intramuros : Comme convenu, la mairie utilisera l'application Intramuros pour la communication avec ses administrés. Le contrat avec Panneau Pocket ne sera pas renouvelé.
- 8 / Réflexion sur la pose d'un éclairage solaire autour de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Le Maire,
D. CHAUSSIE**

**Le secrétaire,
R. SOUQUIERE**

